



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2021

L'An deux mille vingt et un, le 09 mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis légalement sous la présidence de Monsieur Daniel Wajda, Maire de Serezin de la Tour.

Présents : Mr Wajda Daniel, Mme Vincent Sylvie, Mr Goureau Jacky, Mme Verdier Carole, Mr Ripet Yannick, Mme Denis Bernadette, Mme Noir Marie-Claude, Mme Mc Mullin Fernandez Murielle, Mme Babe Sandrine, Mr Gabillon Ludovic, Mr Verger Raymond, Mme Bourgeat Stéphanie, Mr Dommartin Bertrand, Mr Velon Sébastien, Mr Janin Xavier.

Excusés : Néant

Absents : Néant

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 15

Secrétaire de séance : Mme NOIR Marie-Claude

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du 08 février 2021

• **Portant sur l'approbation du compte de gestion 2020.**

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Jacky Goureau, Adjoint délégué aux Finances, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2020 dressé par Madame le Receveur.

Considérant que le Compte de Gestion 2020 du Receveur Municipal s'avère en parfaite concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que Madame le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir procédé au rapprochement du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020, les résultats étant identiques, il est demandé au Conseil municipal de statuer sur l'approbation du compte de gestion 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du Trésorier de BOURGOIN-JALLIEU Collectivité (38300) pour le Budget de la Commune.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **Portant sur l'approbation du Compte Administratif 2020.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne pour présider la séance en son absence, conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur Jacky Goureau, 2^{ème} Adjoint Délégué aux Finances et présenter le Compte Administratif du Budget Général de la Commune.

APRES avoir entendu le rapport de Monsieur Jacky Goureau, 2^{ème} Adjoint délégué aux Finances,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT que Monsieur Jacky Goureau 2^{ème} Adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que Daniel WAJDA, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jacky Goureau pour le vote du compte administratif,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur,

VU le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Résultat de fonctionnement :

Recettes	515 952.84 €
Dépenses	<u>407 145.77 €</u>
Résultat 2020	108 807.07 €

Résultat antérieur reporté excédentaire	326 005.19 €
Résultat de clôture excédentaire 2020	434 812.26 €

Le Résultat excédentaire de fonctionnement 2020 est de **108 807.07€**, le report d'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs est de **326 005.19€** donc l'excédent de fonctionnement à reporter en 2021 est de **434 812.26€** au compte 002 R Fonctionnement,

Résultat d'Investissement :

Recettes	226 080.34 €
Dépenses	<u>111 679.10 €</u>
Résultat 2020	154 401.24 €

Résultat antérieur reporté excédentaire	248 263.32 €
Résultat de clôture excédentaire 2020	402 664.56 €

Opérations Investissements reportées (Reste à Réaliser 2020)	105 186.06 €
---	---------------------

Le Résultat excédentaire d'investissement 2020 est de **154 401.24€**, le report d'excédent d'investissement des exercices antérieurs est de **248 263.32€** donc l'excédent d'investissement à reporter en 2021 est de **402 664.56 €** au compte 001 R Investissement. Les restes à réaliser sont de 105 186.06 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour (Monsieur le Maire n'ayant pas pris au vote)

APPROUVE le compte administratif 2020 :

- **APPROUVE le Compte Administratif 2020 en section de fonctionnement** ; l'excédent de fonctionnement 2020 est de 108 807.07€, le report d'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs est de 326 005.19 € : L'excédent de fonctionnement à reporter en 2021 est de 434 812.26 € au compte 002 R. Fonctionnement,

et

- **en section d'investissement** ; l'excédent d'investissement 2020 est de 154 401.24 €, le report d'excédent d'investissement des exercices antérieurs est de 248 263.32 € : L'excédent d'investissement à reporter en 2021 est de 402 664.56 € au compte 001 R. Investissement. Les restes à réaliser 2020 sont de 105 186.06 €.

• **Portant sur l'affectation des résultats 2020 au budget primitif de la commune pour le budget 2021.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le l'exposé du Compte de gestion 2020 et du Compte Administratif 2020,

APRES l'adoption du Compte de Gestion 2020 et du Compte Administratif 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-12,

Vu l'instruction Budgétaire M14,

Considérant que les résultats de clôture se décomposent comme suit :

Affectation de résultat 2021 COMMUNE

Section de Fonctionnement	
Résultat excédent antérieur	326 005.19€
Résultat excédent 2020	<u>108 807.07€</u>
Résultat Cumulé (Excédent)	434 812.26€
Section d'Investissement	
Résultat excédent antérieur	248 263.32€
Résultat excédent 2020	<u>154 401.24€</u>
Résultat cumulé (Excédent)	402 664.56€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

- **D'AFFECTER ces résultats de clôture 2020 comme suit :**

- Affectation au Chapitre 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 434 812.26€
- Affectation au Chapitre 001 en recettes d'investissement pour un montant de 402 664.56€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **Portant sur le vote des taxes (TH – FB – FNB) pour l'année 2021**

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des 3 taxes relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le projet du Budget Primitif 2021 établi,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal en matière de taux de contributions directes pour l'année 2021, une hausse des taux de 0.50% pour la TFB et TFNB, soit :

Libellé	Taux 2020	Taux 2021 proposés	Bases Prévisionnelles 2021	produits Attendus 2021
Taxe d'Habitation	8.83%	8.83%	1 169 999	103 311 €
Taxe Foncière Bâties	16.10%	16.60%	686 526	113 963 €
Taxe Foncière Non Bâties	49.90%	50.40%	46 525	23 449 €
			TOTAL	240 723 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention (Mr Bertrand DOMMARTIN)

- **ACCEPTE** cette proposition en matière de taux de contributions directes pour l'année 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• **Portant sur le vote du budget primitif de la Commune pour l'année 2021**

Monsieur l'Adjoint aux Finances invité par Monsieur Le Maire, présente au Conseil Municipal, par chapitre, le projet du Budget Primitif de l'année 2021,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L2312-1 et suivants,

Vu l'instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu que le Conseil Municipal ayant débattu lors de ce conseil municipal sur les orientations budgétaire pour 2021,

Compte tenu des documents présentés au présent projet de délibération par l'adjoint aux finances Monsieur Jacky Goureau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le Budget Primitif de la commune pour l'année 2021.
- **VOTE** le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessous :

Section Fonctionnement

Dépenses	Recettes
940 995.00 €	940 995.00 €

Section Investissement

Dépenses	Recettes
1 052 900.00 €	1 052 900.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

COMPTES RENDUS DE REUNIONS : néant

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Conseil Municipal le 06 avril 2021 à 19h30.
- A partir de juillet 2021, un Food truck devrait s'installer avec la vente de produits locaux. Jour pas encore défini.
- Un autre vendeur de fruits et légumes a aussi fait la demande pour l'installation d'un commerce ambulancier
- Inscription à l'école pour la rentrée 2021-2022 à partir du 22 mars 2021. Venir en Mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile puis prendre rendez-vous avec le Directeur de l'école.